

Bulletin de santé du végétal - Auvergne

N° 6 du 12 / 07 /2011



Lentilles Vertes du Puy AOP

LE STADE DE LA CULTURE au 11 juillet 2011

Secteur en dessous de 900 m.	La lentille est au stade grain pâteux à maturation
Secteur au dessus de 900-1000 m.	La lentille est au stade grain aqueux à deuxième étage de gousses formées

L'ETAT SANITAIRE DE LA CULTURE :

La rouille brune : La surveillance s'effectue sur le réseau de parcelles d'observation, les secteurs à risque sont les parcelles les plus tardives situées à plus de 1000 m. d'altitude. L'attaque progresse ces derniers jours, les secteurs de St Jean de Nay, Cayres, le Bouchet Saint Nicolas, St Jean Lachalm sont concernés.

La maladie peut évoluer rapidement, surtout avec des conditions climatiques orageuses.

Le seuil de nuisibilité est atteint si 50 % des plants que vous prélevez dans la parcelle est porteur de 2- 3 pustules et plus de rouille. Observer les parcelles.

Pour les autres secteurs à moins de 1000 m. la maladie n'évolue pas. La maturité de la lentille avance et le risque est faible.

Les ravageurs de la culture :

La Tordeuse du pois : Le réseau d'observation est en place, les captures importantes sur les zones en dessous de 1000 m sont maintenant en régression et le seuil de nuisibilité n'est pas atteint(850 papillons capturés), la période de risque est terminée. Pour les secteurs à plus de 1000 m , les captures sont actuellement importantes sans dépasser ce seuil de nuisibilité.

Ce BSV reprend des observations ponctuelles qui donnent des tendances départementales. La Chambre Régionale dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs concernant la protection de leurs cultures.

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre Régionale d'Agriculture d'Auvergne, rédigé par la Chambre d'Agriculture de Haute-Loire par délégation pour le CILVERPUY.

Directeur de Publication : Jacques Chazalet, Président de la Chambre Régionale d'Agriculture
Coordonnée référent : Bernard DAUDET Toute reproduction même partielle est soumise à autorisation

